



COMITÉ DÉPARTEMENTAL DE TENNIS DE TABLE DE PARIS

Correspondance : 1-3 Rue de la Poterie - 93200 SAINT DENIS

Téléphone : 01 48 09 21 45

Courriel : secretariat@paris.tt.com - Site Internet : www.paristt.com

COMMISSION SPORTIVE DÉPARTEMENTALE 22 JANVIER 2015

PRO C È S V E R B A L

Membres de la Commission présents : Guillaume Decreton – Erwan Guillou – Benoît van Es – Romuald Delavergne - François Daniel

1. But de la « réunion »

Prendre une décision sur la portée de la sanction Carton Rouge, donnée au joueur Johnny DURAND lors du Tour 2 du critérium fédéral.

2. Rappel des faits

Lors du tour 2 du critérium fédéral, en D1 au gymnase Le Vau, suite à sa partie contre Antoine SCHMITT, le joueur Johnny DURAND s'est vu sanctionné pour les raisons suivantes :

Un Carton Jaune pour comportement anti-sportif (M. DURAND n'a pas voulu serrer la main à son adversaire sans raisons valables.

Un Carton Rouge pour discussion insolente auprès du Juge Arbitre (a soutenu que personne n'avait le droit de lui mettre un Carton Rouge)

3. La discussion

Après lecture des règlements spécifiques au critérium, deux choix étaient possible :

- Suivre le règlement fédéral (1 Tour de suspension automatique, mais maintien dans la division inférieure, soit 1 seule descente)
- Suivre le règlement régional (1 Tour de suspension automatique mais descente aussi lors du tour suivant, soit 2 descentes en tout).

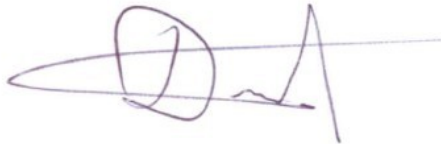
4. La décision de la Commission

Après vote, la Commission Sportive Départementale prend une décision unanime :

La Commission Sportive Départementale considère que les sanctions automatiques sont déjà très lourdes (1 descente et 1 tour de suspension), elle décide donc d'appliquer le règlement fédéral.

Monsieur Johnny DURAND sera donc suspendu lors du Tour 3 mais jouera au Tour 4 en D2.

Procès Verbal établi le 22 Janvier 2015
Pour la Commission Sportive Départementale
du Comité de Paris de Tennis de Table

A handwritten signature in purple ink, consisting of a large, stylized initial 'D' followed by a horizontal line and a vertical stroke.